

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère  
64300**DEMANDE D'AUTORISATION  
D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS****TEMPORAIRE 1<sup>er</sup> - 3<sup>e</sup> CATEGORIE****N° 18/2019**

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Monsieur Benoit POURTAU-MONDOUTEY

Vice-Président de l'association « Etoile Sportive Pyrénéenne »

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir des débits de boissons temporaire au Stade Municipal de Biron le **Dimanche 2 Juin 2019** dans le cadre des finales de foot à 7 organisées par le District Football des Pyrénées-Atlantiques.

A Biron, le 20 Mai 2019

Benoit POURTAU-MONDOUTEY

signature

**A R R Ê T É D U M A I R E**

Le Maire de la Commune de Biron,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L. 3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

**Arrête :**

Monsieur Benoit POURTAU-MONDOUTEY, vice-président de l'association

«Etoile Sportive Pyrénéenne » est autorisé à vendre des boissons des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupe

(débit temporaire) au stade municipal dans le cadre des finales de Foot à 7 organisées par le

District Football des Pyrénées-Atlantiques

- Dimanche 2 Juin 2019 de 12h00 à 22h00

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

A Biron, le 28 Mai 2019

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

